



## **COMPTE-RENDU REUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE DU VENDREDI 12 AVRIL 2013 À PORT EN BESSIN – HUPPAIN**

### **LA PÊCHE, LES ACTIVITÉS NAUTIQUES, LA SÉCURITÉ MARITIME ET AÉRIENNE**

---

Pierre CAVEY, Maire de Port en Bessin souhaite la bienvenue et rappelle l'importance de la pêche pour sa commune (1<sup>er</sup> port de pêche de Normandie) . Il précise que dès le départ la municipalité a soutenu les pêcheurs et l'ensemble de la filière pêche dans les discussions relatives au projet.

Claude BREVAN, Présidente de la C.P.D.P. précise les principes du débat public ( transparence, équivalence du droit à la parole pour tous, argumentation) et les conditions d'organisation de ce débat.

Jean-Louis CHEREL, Membre de la CPDP indique les modalités du déroulement de la présente réunion consacrée à l'examen des enjeux relatifs à la pêche professionnelle, aux différentes activités nautiques et à la sécurité maritime et aérienne.

#### **LE PROJET**

David GUITTON EDF-EN, Directeur du projet, présente le consortium et les caractéristiques essentielles du projet.

Brice COUSIN de wpd explique comment, depuis 6 ans, ont été conduites les études afin de limiter l'emprise du projet en réponse aux attentes des pêcheurs. Il indique qu'une charte de collaboration qui fait état de tout ce travail a été signé avec le comité régional des pêches de Basse-Normandie qui confirme que l'offre proposée est la moins pénalisante pour les pêcheurs de Basse-Normandie.

Il précise en outre qu'ont été lancées des études de suivi halieutique et des études socio-économiques dont les premiers résultats sont attendus à l'automne 2013.

Béatrice HAMEL du Comité régional des pêches fait remarquer à Brice COUSIN que sa présentation en ce qui concerne sa relation avec les pêcheurs est un peu « bisounours ». Les choses n'ont pas été aussi faciles.

## **LE PREFET MARITIME**

Jean-Michel CHEVALIER, Administrateur en chef de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes, Adjoint du Préfet Maritime pour l'action de l'Etat en mer rappelle les 3 fonctions du Prémar et notamment celle de représentant de l'Etat en mer (représentant du gouvernement et de chacun des ministres concernés).

Il précise les attributions du Prémar et les types de missions qui lui incombent.

Il développe ensuite les enjeux de sécurité maritime liés à la présence du parc éolien dont la zone d'implantation a été déterminée dans une zone dite « de moindre contrainte ».

Il expose les mesures envisagées pour la gestion des opérations de sauvetage par le CROSS en cas d'intervention dans ou à proximité du parc éolien.

Il évoque enfin la possibilité de demander à l'opérateur de faire participer les moyens de maintenance du parc éolien (après une formation adaptée) aux interventions.

A une question de Jacques HENRY, J.M. Chevalier précise qu'il est fort peu probable qu'un navire se retrouve en difficulté dans le parc éolien car il y a des procédures d'alerte préventives, « mais le pire est toujours possible ».

## **LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Guillaume BARRON, Délégué à la mer et au littoral, expose le double rôle du D.D.T.M.

Tout d'abord, gérer le domaine public au titre de la compétence du préfet du département du Calvados, ensuite accompagner, réguler, contrôler la profession de la pêche. Il détaille la réglementation relative à la pêche professionnelle et aux pêcheurs, au plan national et au plan communautaire.

## **LA PECHE PROFESSIONNELLE**

Daniel LEFEVRE, Président du Comité Régional des Pêches de Basse-Normandie déplore que l'Etat n'ait pas réfléchi suffisamment tôt afin d'élaborer un plan relatif au développement des énergies marines renouvelables (E.M.R.). Les professionnels de la mer ne sont pas contre les énergies renouvelables mais ce qu'ils reprochent à l'Etat c'est le manque de planification. Il aurait fallu un schéma d'aménagement du littoral français sur les possibilités de développer les E.M.R.

Il félicite Brice Cousin de wpd qui a su se mettre au niveau des professionnels et qui en liaison avec les pêcheurs a essayé de définir une zone de moindre impact pour l'implantation d'un parc éolien.

En raison de l'ensemble de l'ensemble des contraintes qui pèsent sur les pêcheurs en baie de Seine (zones natura 2000, extraction de granulats, rejet de boues de l'estuaire de la Seine et maintenant création d'un parc éolien) les pêcheurs disent STOP et demandent la mise en place d'un moratoire .

Les professionnels en ont « ras la casquette » d'autant que des contraintes apparaissent sur d'autres lieux de pêche et notamment autour des îles britanniques.

Daniel LEFEVRE aborde la question du reversement de la taxe prélevée sur l'exploitation d'un parc éolien : 35 % pour la filière pêche. Il précise que le Comité régional a contractualisé une charte et une cellule de liaison avec le consortium, car s'il y a des dommages la profession demandera une indemnisation au consortium. Il préfère cette solution qui selon lui met en jeu de l'argent privé contrairement au reversement de la taxe qui est de l'argent public.

Paul FRANÇOISE, Président du Comité départemental de pêches du Calvados, souligne que la pêcherie (ensemble des pêcheurs) du Calvados est à 70% impactée par le parc éolien. Les pêcheurs attendent avec impatience la réponse à la question de savoir quelle pêche sera autorisée au sein du parc. En outre il propose que la caisse « intempéries et chômage » à laquelle tous les pêcheurs sont inscrits soit abondée par tous ceux qui impactent l'activité des pêcheurs et notamment par le consortium qui construira le parc éolien.

En réponse à la question de Paul FRANÇOISE, J.M CHEVALIER précise que le Préfet Maritime fera tout son possible pour permettre la pratique de la pêche (selon les types d'engins traînants ou dormants). Il indique que le Prémar est dans l'attente des propositions d'encadrement de la pratique de la pêche professionnelle que le lauréat, en liaison avec les mandataires de la profession), doit lui adresser avant Octobre 2013.

Claude BREVAN constate que les propos de Daniel LEFEVRE font apparaître, au travers d'une charte, qu'il y a un projet d'indemnisation de pêcheurs par le consortium. Elle demande que des précisions soient apportées à ce sujet car le public a le droit de savoir. Elle pense que la proposition de Paul FRANÇOISE (contribution du lauréat à la caisse « intempéries et chômage » lui semble intéressante.

Daniel LEFEVRE précise qu'il y a bien une charte de collaboration et que les sommes allouées aux pêcheurs seront connues au fur et à mesure de l'avancement des études.

Dimitri ROGOFF - pêcheur professionnel - aborde le problème que rencontre la profession de marin pêcheur : quel avenir pour cette profession qui a besoin comme toute entreprise de lisibilité.

Il souhaite que le projet de parc éolien soit profitable à la pêche : il faut que dans cet espace se développent de nouvelles activités qui reviennent directement aux pêcheurs. Il s'adresse au porteur de projet en lui demandant de réfléchir à la question et d'y associer les pêcheurs.

Claude BREVAN demande au M.O. s'il bénéficie de retours d'expérience étrangères à ce sujet et suggère qu'une expérimentation (au moins sur une partie du parc) soit envisagée.

Jean-Philippe PAGOT Directeur Environnement à EDF-EN précise que le consortium réfléchit à cette question et ne manquera pas d'y associer les pêcheurs. La cellule pêche évoquée précédemment est déjà en place et a notamment pour but de réfléchir à cette question.

Alexandre MAGARIAN, Vice Président de la Fédération nautique, qui regroupe plus de la moitié des industriels du monde du nautisme et représente 85% des emplois de ce secteur tient à préciser que chaque fois qu'un parc éolien offshore a été mis en place la filière nautique a perdu à peu près la moitié de ses emplois.

Un échange s'engage ensuite entre Alexandre MAGARIAN et Brice COUSIN en ce qui concerne l'accès des bateaux de pêche dans les parc éoliens.

David LEMARQUIS EDF-EN, Chef du Projet, déclare que le consortium s'engage, s'il vient perturber une activité à compenser le manque à gagner s'il y en a un. Les mesures envisagées alors seront mises en place une fois que l'impact sera qualifié par tous (scientifiques, Etat, consortium et pêcheurs )

Daniel HARRACHE Président du syndicat des pêcheurs de Trouville, souligne la justesse des propos de Dimitri ROGOFF et dit qu'il faut engager des actions pour maintenir l'activité de pêche.

André REGUER (patron pêcheur) pose deux questions: l'une sur la nationalité des équipages des navires qui vont construire le parc et l'autre sur les garanties en cas de pollution (afin que les pêcheurs soient indemnisés)

Bernard GUITTON et J.Ph PAGOT indiquent qu'il est trop tôt pour dire quels bateaux interviendront pour la construction du parc. Ils précisent qu'en ce qui concerne les atteintes environnementales éventuelles nous sommes dans un contexte réglementaire général.

Claude BREVAN demande au sujet des assurances qu'une note précise soit diffusée (mise en ligne sur le site Internet du débat).

Dimitri ROGOFF reprend la parole pour évoquer deux points: la présence de nombreux bateaux sur zone qui demandent aux bateaux de pêche de s'écarter d'une part et le risque que des marins pêcheurs quittent la pêche pour rejoindre la flotte de maintenance du parc éolien d'autre part.

Jean-Louis CHEREL, au sujet de la dernière question de M. ROGOFF, lit une question posée par écrit par Sébastien ROSEL qui s'interroge sur les emplois prévus comme matelot dans la filière éolienne.

Stephane TRAVERS, député de la Manche et Vice-Président du Conseil Régional de Basse-Normandie, partage les préoccupations développées par les représentants de la pêche professionnelle et se félicite de la concertation mise en place avec les pêcheurs depuis plusieurs années. Il évoque aussi la possibilité de développer une activité de tourisme liée à la présence du parc éolien mais en conservant au premier chef l'activité de pêche.

Francis de BOURGOING Conseiller Général s'étonne du manque de retour d'expérience en raison de la présence de DONG dans le consortium. Il demande à EDF de réfléchir à la

motorisation électrique des bateaux de pêche et confirme l'équipement du port de Port en Bessin avec un élévateur à bateau.

Jacques FEER de Dong Energy donne quelques informations sur le retour d'expérience relatif à 3 parcs construits au Danemark en 1991, 2002 et 2003.

Daniel LEFEVRE insiste sur le fait qu'il ne faut pas que le tissu socio-économique pêche disparaisse : pas de reconversion mais complément d'activité.

A une question posée Bernard GUITTON indique les conditions dans lesquelles seront rédigés les cahiers des charges relatifs aux appels d'offres qui seront faits pour la construction du parc.

Alexandre MAGARIAN souhaite à nouveau préciser que selon les informations dont il dispose , là où des parcs éoliens ont été installés les 2/3 des marins des bateaux de pêche ont quitté la filière pêche.

Veronique LEROUX du GRAPE pose la question du volume de béton coulé au pied des éoliennes. Bernard GUITTON (réponse déjà donnée à la réunion de Courseulles) déclare qu'il est envisagé de mettre en place des fondations de type mono pieu avec un volume de béton limité au niveau de la pièce de transition.

## **LA PRATIQUE DE LA VOILE**

Serge EVEN Président de la Ligue de Voile de Basse-Normandie déclare que la Ligue de voile de Basse Normandie représente 14 000 pratiquants. Il précise que la présence du parc éolien entraînera quelques contraintes au point de vue de la navigation mais qu'elles seront assumées.

Francis NICAISE, Vice-Président de l'APPC de Courseulles est inquiet pour l'activité économique liée à la navigation de plaisance.

Serge EVEN lui répond en précisant que la plaisance de voile légère ne sera pas impactée. Pour les autres types d'exercice de la voile les dispositions envisagées lui apparaissent satisfaisantes.

A une question posée par Pierre BARDY de la Sté des régates de Courseulles J.M. CHEVALIER fait part de l'état des réflexions actuellement en cours au sujet de la circulation des navires de plaisance (à voile et à moteur) à proximité ou à l'intérieur du parc éolien.

Morgan BOURHIS, Administrateur des Affaires Maritimes à la Préfecture Maritime, donne des précisions sur le balisage maritime du parc.

Suite à une intervention de Dimitri ROGOFF, J.M. CHEVALLIER précise à nouveau qu'aucune décision n'est actuellement prise en ce qui concerne la possibilité éventuelle de naviguer au sein du parc éolien.-

## **LA PECHE DE PLAISANCE ET SPORTIVE**

Michel SIQUOT Président du Comité 14 des pêcheurs plaisanciers s'interroge sur la restriction éventuelle de navigation en raison du parc éolien

Brice COUSIN précise que le parc éolien (l'éolienne la plus proche) est à plus de 6 miles de la côte.

J.M. CHEVALIER indique que, pendant la phase de travaux, la réglementation de droit commun s'appliquera en ce qui concerne la présence de navires qui effectuent des travaux (dragues, aspireuses).

Sur demande de C. BREVAN, J.P. PAGOT précise que l'essentiel des grands navires viendront du large (Le Havre ou Cherbourg) et Gilles SERNA de RTE indique que le choix du fuseau d'atterrage du câble de raccordement n'est pas encore arrêté.

## **LA SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER -S.N.S.M.**

Philippe AUZOU, Délégué départemental de la SNSM, précise que le parc éolien ne va pas modifier le rôle fondamental de la SNSM; La SNSM examine actuellement en liaison avec le consortium les questions liées à l'intervention au sein du parc : équipements particuliers, points d'amarrage..

## **LES SPORTS NAUTIQUES ET SOUS MARINS**

Jean OLIVE, Président Adjoint de la Ligue des Pays Bas Normands de la Fédération des sports nautiques et sous marins, présente l'association qu'il représente: 6000 licenciés, 80 clubs.

IL fait part de sa préoccupation : la possibilité de traverser le parc pour aller faire des plongées en profondeur et propose que des plongeurs (biologistes notamment) puissent apporter leur concours aux missions d'étude qui seront entreprises.

J.Ph PAGOT indique (comme cela a déjà été rappelé à plusieurs reprises) que la question de la traversée du parc est à l'étude et que le moment venu, les associations de plongée seront associées aux programmes de suivi.

Alain CHAMBRI, Président du Club de Bayeux, s'inquiète des impacts sonores pendant la phase des travaux.

J.Ph PAGOT indique qu'il y aura sans doute une zone d'exclusion de toute activité et notamment de plongée pendant la phase des travaux : elle reste à définir.

Christian BOIZARD du club de plongée de Bayeux pose une question relative aux mammifères marins.

Une réponse sommaire lui est apportée par J.Ph PAGOT et il lui est précisé que cette question sera traitée lors de la réunion d'Arromanches ( le 12/06).

## **LA SECURITE AERIENNE**

Jean-Louis CHEREL précise que le représentant de Direction Générale de l'Aviation Civile qui devait être présent n'a pas pu se libérer pour des raisons personnelles.

Il indique qu'au terme d'un contact préalable avec la DGAC il est apparu que la présence du parc éolien ne poserait aucune problème de sécurité pour la circulation aérienne.

J.L. CHEREL expose une question posée par écrit par Guillaume ROUQUET de Courseulles sur mer relative à la protection du pied des pylônes (peintures) et aux impacts sur l'environnement.

J.Ph PAGOT apporte les réponses sur le type de protection envisagé sur les pieux des éoliennes et sur l'évolution des milieux (en fonction du retour d'expérience) au sein du parc.

Avant que la réunion se termine Daniel LEFEVRE demande aux responsables du projet s'il serait possible de disposer d'une maquette du parc : ce serait beaucoup plus parlant.

Une dernière question relative aux mesures de sécurité applicables en cas de mise en place du plan Vigipirate est posée.

=====

Claude BREVAN demande au Maitre d'Ouvrage de fournir dès que possible :

- des précisions sur la possibilité d'approcher les éoliennes : 50 mètres, 1 mile ..?
- des fiches sur les retours d'expérience dans d'autres parcs éoliens.

Elle conclut la réunion en remerciant les différents intervenants et annonce les prochaines réunions.

Elle invite le public à poser des questions sur le site Internet de la CPDP.